



Compte-rendu de CAP Corps des Techniciens de Recherche Séance du 30 janvier 2015

Suite aux élections du 4 décembre 2014, la CAP des TR a été renouvelée. Sur 5 sièges, 3 ont été pourvus à partir des listes proposées par les organisations syndicales représentées. la CGT en a obtenu 1 sur 3. Faute de liste, les 2 représentants des TR en classe normale ont été tiré au sort.

Nous tenons à remercier tous les agents qui ont votés pour notre organisation syndicale et qui nous font confiance.

Présents côté administration : Claudine MESCLON (suppl., présidente ; Sous-directrice des métiers et des carrières - Secrétariat général), Mme Astride BRANDT-GRAU (Chef du Département de l'enseignement supérieur de la recherche et de la technologie – Secrétariat général), Mme. Sonia TAHIRI (Bureau des ressources humaines – Direction générale des patrimoines), Mme Dominique DUPUIS-LABBÉ (Service des Musées de France – Direction générale des patrimoines), M. Bernard RANDOIN (suppl., adjoint au sous-directeur de l'archéologie – Service du Patrimoine – Sous-direction de l'Archéologie – Direction générale des patrimoines); Pierre MANSALIER (Suppl. ; Bureau des ressources humaines – Bureau de la filière scientifique et de l'enseignement – Direction générale des patrimoines) ; Mme Sylvie MAX-COLINART (suppl. , Adjointe au directeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie - Secrétariat général)

Présents côté représentants du personnel : Gautier BASSET (titulaire CGT), Patrice CAMBRA (titulaire FSU), Mikael GUIAVARC'H (suppléant FSU), Nathalie CAHOREAU (titulaire UNSA), Lucien GROSOL (titulaire), Philippe André LUCHESI (titulaire)

Assistent également à la séance, pour l'administration : Mme Marie-Anne GUICHARD-LE BAIL (Chef du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement – Direction générale des patrimoines), M. Mme Ghislaine PAWELKO, (Gestionnaire du corps des TR, Bureau de la filière scientifique et de l'enseignement). ;

En ce qui concerne l'ordre du jour :

La majorité des représentants des TR ont demandé au préalable et par courriel l'ajout de point à l'ordre du jour : Le Nouvel Espace Statutaire (NES), la fusion des corps de Recherche et les concours. En séance, l'administration précise que cette demande a bien été reçu et que ces points seront abordés dans les Questions Diverses.

1. / Approbation du Règlement Intérieur

Le règlement intérieur est approuvé

2. / Désignation des représentants amenés à siéger en commission de réforme de l'administration centrale

Nathalie CAHOREAU et Mikaël GUIAVARC'H ont été désignés pour siéger en commission de réforme.

3. / Approbation du PV de la CAP du 13/05/2014

Le procès-verbal a été approuvé.

4. / Présentation des Titularisations et de la liste des agents admis au grade de TR de classe exceptionnelle au titre de l'année 2014.

La liste des agents retenus par le jury de l'examen professionnel est approuvée. Trois agents sont promus en classe exceptionnelle

ERTAUD Guillaume	DG1 EA-Nantes
GARENAUX Vincent	DRAC Champagne, SRA
GUIAVARC'H Mikaël	DG1 SCN, LRMH

Sur les 42 agents qui pouvaient prétendre à passer cet Examen Professionnel (EP), un tout (trop) petit nombre d'agent se sont présentés (moins de 10). Nous sommes bien conscients que présenter un EP suppose une préparation et du temps et nous n'ignorons pas que selon les services, le volume d'activités, etc... ce n'est pas toujours aisé. Mais il est important de s'inscrire et de se présenter à l'examen pour avoir une chance de l'avoir, ne serait-ce que pour connaître et s'essayer à ce type d'épreuve. Enfin, il existe des formations pour s'y préparer, n'hésitez pas à les demander.

Une autre liste a été présentée à la CAP pour information. Les titularisations au titre de 2014 sont :

RICHARD-MOLARD Sophie	DRAC Languedoc-Roussillon, SRA
MARANGI Vito	DGCA, EP ENSA-Limoges (loi Sauvadet)

5 / Examen d'une demande de démission

Un agent du MCC a présenté une demande de démission au MCC. Il a bénéficié de l'Indemnité de Départ Volontaire.

6 / Examen de l'attribution des avancements de grade de TR de classe supérieure, au titre de 2015.

La CGT en profite pour rappeler, encore une fois, l'importance de l'évaluation pour nous aider à mieux comprendre votre travail réel, et ainsi avoir plus d'argument pour vous défendre. Si vous pensez que votre évaluation est inexacte, vous pouvez la contester et des exemples ont montré que des agents ont eu gain de cause.

Sur 93 TR, 20 étaient potentiellement promouvables. Sur la base de cette liste les différentes structures proposent à la centrale leur liste. A partir de ces informations, cette dernière présente une liste unique soumise pour avis à la CAP.

Les représentants des TR ont découvert et pointé une situation récurrente d'une incohérence totale. La DRAC du Nord Pas-de-Calais propose à l'avancement un agent moins bien évalué qu'un autre et ce dernier est absent de leur liste. Nous avons demandé à l'administration d'intervenir d'autant plus que c'est la **deuxième fois** que cela ce produit pour cette DRAC. L'agent défavorisé est le même dans les deux cas. A la demande des représentants, l'administration a retrouvé le PV relatant la première « erreur ». L'Administration d'alors s'était engagée à l'époque à écrire à la direction concernée pour lui rappeler d'être en cohérence avec les évaluations professionnelles. **L'administration, « gênée », découvre ce rappel à l'ordre** et ne peut que constater la réitération d'une situation **incohérente et anormale**. Elle a promis de réagir en direct à qui de droit.

Comme dans la mandature précédente, la CGT et les autres OS ont cherché à établir une liste d'agent à promouvoir sur les moins mauvais critères disponibles : l'intégration dans le corps, l'intégration dans le grade, une situation de blocage ou non (échelon) et les informations disponibles sur le travail réel des agents, au travers des évaluations, afin de mieux répartir les promotions et avancements accélérés, et de réduire les inégalités de traitements (dans les deux sens) par les différentes hiérarchies.

Après un long échange avec l'administration, dans lequel les représentant TR ont défendu leur liste d'agent promouvable, un avis favorable a été donné pour un avancement de grade de TR de classe supérieure au titre de l'année 2015 aux 3 agents suivants :

BURAUD Patrice	DRAC Aquitaine - CRMH
GELOT Alain	DRAC Champagne - CRMH
VANNIER Jean-Luc	DG1 SCN AN D'outre Mer

7. / Examen de l'attribution des avancements de grade de TR de classe exceptionnelle, au titre de 2015.

Sur 93 TR, 17 étaient potentiellement promouvables. Sur la base de cette liste les différentes structures proposent à la centrale leur liste. A partir de ces informations, cette dernière présente une liste unique soumise pour avis à la CAP.

Après un long échange avec l'administration, dans lequel les représentant TR ont défendu leur choix, un avis favorable a été donné pour l'attribution d'un avancement de grade de TR de classe exceptionnelle au titre de l'année 2015 à l'agent suivant :

HUSSY Christian	DRAC PACA - SRA
-----------------	-----------------

8. / Questions diverses

Pour bien commencer cette nouvelle mandature, une fois de plus...

Le NES

Bis repetita, on reprend les textes des précédents CR en les modifiant légèrement : De l'aveu même de M. Mesclon, la situation n'a pas avancé pour les TR. Mais elle voit dans l'intégration des TR de l'enseignement supérieur et de la Recherche un signe positif... L'administration confirme qu'une poignée de corps n'ont toujours pas été intégrés. Elle revient sur la nécessaire évolution des corps de moins de 150 agents (A ce jour : 93 TR). Eh oui, l'administration n'y peut rien, c'est de notre faute. Quelle idée d'être un corps si peu pourvu en effectif. Cette question revient à chaque CAP depuis l'annonce de sa mise en place en fin 2011, mais la CGT ne lâchera pas sur cette question..

Fusion des corps de la recherche

Les représentants des TR ont réaffirmé notre appartenance aux corps de la recherche du MCC. Pour mémoire, la fusion des corps de recherche (TR, AI, IE, IR) envisagé sous deux formes : en interne au MCC ou en interministériel avec les corps correspondant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle aura pour conséquence un renforcement numérique du corps et une remise en marche de la progression de carrière des agents.

Concours

Transition toute trouvée avec la question précédente :

- Un concours IE est annoncé pour l'année (budget) 2015 sur le calendrier prévisionnel, même si les prises de postes auront très probablement lieu en 2016.

L'administration ne peut rien dire pour le moment si ce n'est qu'il y aurait un concours externe et un concours interne. Juste pour mémoire, le dernier concours IE date de 2010 (8 postes) !

Vos élus CGT-Culture à la CAP des Techniciens de Recherche

Gautier Basset (titulaire)	gautier.basset@culture.gouv.fr
Odile GUILLON (suppléante)	odile.guillon@cicrp.fr